



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-516 13/08/2020</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Renouvellement des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA).

Date limite de réponse : 11 septembre 2020.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES
 ADMINISTRATION CENTRALE
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE
 Pour information : CGAAER – IGAPS – Organisations syndicales

Résumé : Inscription en vue du renouvellement des jurys des concours d'accès aux IRA pour la session d'automne 2020.

La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) est chargée de l'organisation des concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration (IRA) et lance un appel à candidatures destiné à renouveler les membres des jurys de ces concours.

Pour être nommé membre de jury, il faut détenir *a minima* le grade d'attaché d'administration de l'État ou équivalent et être doté d'une expérience d'au moins 5 ans en catégorie A.

Une bonne connaissance des compétences requises pour exercer les missions dévolues aux attachés d'administration ainsi que de leur positionnement professionnel est souhaitée pour participer à ce processus de recrutement.

Les épreuves étant réformées depuis la session de printemps 2020, les candidats à ces fonctions sont invités à prendre connaissance de l'[arrêté du 28 mars 2019](#) fixant les nouvelles modalités ainsi que de [la documentation publiée sur le Portail de la fonction publique](#).

Il convient de préciser qu'il incombe aux membres des jurys de participer activement à l'élaboration de propositions de sujet pour les épreuves écrites d'admissibilité. Il leur sera également demandé d'examiner activement les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelles (RAEP) et les fiches individuelles (concours externe) des candidats admissibles qui leur seront communiqués avant l'épreuve d'entretien avec le jury.

Les agents qui souhaitent participer à ces jurys veilleront à informer leur autorité hiérarchique de leur démarche et devront présenter leur candidature **au plus tard le 11 septembre 2020 sur le site [Démarches simplifiées](#)**.

Ils seront contactés par la direction de l'institut concerné en vue d'un échange sur leurs motivations puis informés dès que possible de la suite réservée à leur démarche.

Les candidatures seront recueillies à partir du formulaire en ligne qui inclut le téléchargement d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation visée par le supérieur hiérarchique et adressée au directeur de l'IRA concerné.

Les membres de jury seront rémunérés pour la correction des épreuves écrites, l'interrogation des candidats et la lecture de chaque dossier et fiche de renseignements.

Suite à la réforme des IRA, deux sessions de concours par an sont organisées. S'agissant de la session d'automne 2020, elle a ouvert en juin pour des épreuves écrites prévues le 13 octobre 2020, des épreuves orales durant la 1^{ère} quinzaine de janvier 2021 et une entrée en IRA le 1^{er} mars 2020.

Les membres de jury nouvellement désignés bénéficieront d'une journée de formation obligatoire, dont la date sera communiquée ultérieurement par l'institut.

Enfin, la circulaire annuelle de la DGAFP portant appel à candidatures de membres de jurys des concours d'accès aux IRA ainsi que toutes les informations nécessaires à cette démarche sont consultables sur le [Portail de la fonction publique](#).

L'adjointe à la sous-directrice du développement
professionnel et des relations sociales

Servanne GILLIERS VAN REYSEL